

Marché automobile : véhicules électriques

## **Plan de soutien à l'automobile : un coup d'accélérateur pour la mobilité électrique salué par l'Avere France.**

Le plan de relance présenté mardi 26 mai, par le Président de la République, place les véhicules électriques au cœur de la stratégie de l'industrie automobile française. Filière d'excellence et axe majeur de la reconquête de la souveraineté technologique industrielle du pays, la mobilité électrique est une pièce maîtresse pour répondre aux enjeux économiques et écologiques actuels.

En soutenant massivement l'électrification de la mobilité, la France fait le choix d'une relance verte du secteur automobile. Cette ambition s'articule autour d'actions pour :

- booster la demande avec des dispositifs d'aide à l'achat de véhicules ainsi qu'à la recharge
- renforcer significativement le tissu industriel automobile, fortement touché par la crise alors qu'il doit engager une véritable révolution : celle du véhicule électrique et du véhicule autonome.

Pour Cécile Goubet, Déléguée générale de l'Avere-France, l'augmentation des aides et la mise en place de dispositifs de financement de la recharge sont de bonnes nouvelles. *"Aujourd'hui on navigue en pleine incertitude, celles liées aux comportements d'achats et de mobilité. Plusieurs études montrent qu'en sortie de crise sanitaire, les Français pourraient se tourner vers des modes de déplacement individuels notamment la voiture . Si les Français vont acheter un véhicule, il faut qu'il soit à faibles émissions car c'est une condition d'acceptabilité des politiques de lutte contre le changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air".*

### **L'Avere-France salue le renforcement des aides pour réduire l'écart de prix d'achat des véhicules électriques et les rendre encore plus accessibles.**

Le renforcement des dispositifs d'aides doit contribuer à la multiplication par trois du parc pour atteindre le million d'unités visé en 2022.

**Le bonus écologique** revalorisé va permettre au plus grand nombre de passer à l'électrique et de faciliter le choix des Français pour des véhicules plus propres :

- 7 000 euros pour les particuliers (soit + 1000 euros de bonus)
- Jusqu'à 5 000 euros pour les entreprises. Alors que celles-ci représentent aujourd'hui 60 % des acquisitions de véhicules électriques et alimentent grandement le marché de l'occasion, ce geste était crucial.
- 2 000 euros pour hybrides rechargeables qui peuvent permettre de faire le premier pas vers la mobilité électrique.

A noter que la demande faite aux professionnels de la vente, d'informer des avantages économiques et environnementaux de la conduite en mode électrique et de proposer aux acquéreurs l'installation d'une borne de recharge permettra de mettre en avant les atouts des hybrides rechargeables.

**La prime à la conversion** est également verdie et pourra faciliter l'acquisition de véhicules électrifiés, d'autant que la prime est accessible aussi bien pour l'achat d'un véhicule neuf que d'occasion :

- Augmentation de son montant : jusqu'à 5 000 euros pour un véhicule électrique ou hybride rechargeable.
- Elargissement du critère de revenu aux ménages dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur à 18 000 euros
- Surprime de 2 000 euros pour les personnes habitant ou travaillant dans un territoire couvert par une zone à faibles émissions mobilité. Cette mesure est évidemment la bienvenue pour compléter les différentes initiatives déjà mises en place par les collectivités territoriales afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau local.

Au total, cela correspond à un montant total d'aides de 12 000 euros hors aides locales et hors aide à l'installation d'un point de recharge.

Le rétrofit, technologie permettant d'électrifier un véhicule thermique de plus de 5 ans (essence ou diesel), est également éligible à la prime à la conversion dans les mêmes conditions que pour l'achat d'un véhicule électrique d'occasion soit 5 000 euros. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour ce nouveau marché de l'électrique qui émerge en France.

**L'Avere France soutient pleinement l'approche développée pour la recharge : accélérer le déploiement d'infrastructures de recharge en copropriétés, dans les territoires et sur les grands axes nationaux**

### **Points de recharge**

Alors que la France compte aujourd'hui environ 30 000 points de recharge ouverts au public, l'objectif de 100 000 points à fin 2022 a été avancé à 2021.

Pour y parvenir, le programme CEE ADVENIR piloté par l'Avere-France est prolongé jusqu'à fin 2023 et doté de 100 millions d'euros. Plus de 40 000 nouveaux points de recharge pourront bénéficier d'une prise en charge pouvant couvrir jusqu'à 50 % des coûts d'installation selon les cibles (copropriétés, voirie, entreprises, parkings publics et axes routiers majeurs).

Parce qu'il est nécessaire de pouvoir se recharger sur la route, un service de recharge rapide et performant est nécessaire le long des grands axes nationaux. En plus de viser le rétablissement le plus rapidement possible d'un service de recharge rapide sur autoroutes, le plan fixe un objectif de maillage des grands axes avec une inter-distance d'environ 150 kilomètres. A moyen terme, la constitution d'un groupement de partenaires industriels par la Banque des Territoires permettra de définir les besoins et les modalités de déploiement de réseaux de recharge rapide, accessibles à tous et déployés dans une logique d'intérêt général.

En complément, le raccordement au réseau public d'électricité des nouveaux points de recharge est désormais pris en charge jusqu'à 75 % par le TURPE et ce jusqu'au 31 décembre 2021, réduisant ainsi les coûts d'installation et accélérant les déploiements dans les territoires. Il s'agit d'une bonne première étape mais qui impliquera très probablement des renforcements de réseau à mesure que l'activité de la recharge se développera, notamment sur les grands axes routiers.

En complément du programme ADVENIR et de son financement « 3 000 copros » (jusqu'à 50 % de prise en charge), un fonds national de mutualisation des investissements est à l'étude pour permettre l'installation de bornes de recharge dans les parkings de bâtiments collectifs où vivent près de 45 % des Français. Il permettra de fortement limiter les frais d'installation de l'infrastructure collective du parking sur laquelle chacun pourra venir brancher sa borne. La meilleure coordination possible entre ces instruments permettra de maximiser leurs effets sur l'équipement des copropriétés.

### **Développement de la mobilité électrique en France**

L'Avere-France se félicite de ce plan d'action qui répond à une grande partie des enjeux identifiés par l'écosystème. De grandes avancées ont été faites mais quelques coups de pouce sont encore nécessaires :

- Aider les territoires à mettre à niveau les bornes de recharge déployées dès le début des années 2010 et qui ne correspondent plus aux besoins de qualité de service. Des solutions techniques existent pour les mettre à jour et ainsi intégrer entièrement la mobilité électrique dans l'économie circulaire.
- Faciliter le passage à l'électrique pour les collectivités en leur laissant la possibilité de bénéficier du FCTVA pour passer par de la location longue durée pour leur flotte, y compris les bus.



Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.